

A VENDRE : SERVICES PUBLICS

(Renseignements auprès des cabinets de conseil)

Pendant que le gouvernement met en avant le grand débat national, il choisit de taire le fait que les arbitrages sur les missions de service public à supprimer sont déjà rendus. Ils se font avec l'aide des cabinets de conseil : l'État leur verse ainsi 25 millions d'euros par an.

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) est souvent citée en exemple. Enquêtes sur LACTALIS, Dieselgate, ou « opération vacances » : cette administration, la seule chargée de police économique, est la garante de la protection des consommateurs, de la sécurité des produits, de la loyauté des transactions et d'une concurrence non faussée entre les entreprises. Elle est pourtant menacée par une réorganisation visant à liquider / privatiser certaines missions, avec l'aide de ces cabinets de conseil.

SOLIDAIRES CCRF & SCL, 1^{er} syndicat à la DGCCRF, a ainsi été destinataire d'une lettre de cadrage de la mission d'audit pilotée par Ernst and Young, et facturée 360 000 €, qui va :

- « Identifier les réglementations essentielles (saisir l'utilité intrinsèque des grandes réglementations et le coût économique que cela peut représenter),
- « s'accorder sur les 10-15 réglementations qui apportent de la valeur et sur laquelle la DGCCRF doit être au meilleur niveau... »,
- « [rendre] un dossier d'arbitrage sur les orientations stratégiques [] en vue d'entamer une re-planification du programme d'enquête ».

Est-ce le rôle des consultants de décider quelles réglementations sont utiles et sur lesquelles des contrôles sont réalisés ? N'est-ce pas plutôt à la représentation nationale de le faire ?

Le conflit d'intérêt se définit comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». Quelle stratégie adoptera E&Y lorsque l'intérêt général et celui de ses clients ne seront pas compatibles ? Préconisera-t-il d'abandonner les contrôles d'une réglementation qui coûte trop cher aux entreprises ou de renforcer la sécurité des citoyens ?

Comment ne pas se poser la question du conflit d'intérêts entre le conseil à la puissance publique, le conseil aux entreprises se positionnant sur les missions privatisées et le conseil aux entreprises qui bénéficieront de l'abandon des contrôles sur certaines réglementations ?

Face aux connivences, obstinations, refus du dialogue et de l'écoute, à la marchandisation des services publics, SOLIDAIRES CCRF & SCL dénonce cette « consultocratie » qui mène à des décisions prises au détriment de l'intérêt général et sans se préoccuper des répercussions à moyen et long terme sur la qualité du service public, notre bien commun. C'est aux citoyens, aux usagers et aux acteurs de ces services publics de décider réellement, directement ou par le biais de leurs représentants ! La démocratie ne se vend pas !

SOLIDAIRES CCRF & SCL refuse d'abandonner les missions de la DGCCRF et dénonce la duplicité de dirigeants propres à vanter publiquement l'action d'une administration tout en la détruisant en catimini. La protection des citoyens ne se négocie pas !

Contact : Emmanuel Paillusson 06 66 28 91 92 ou 01 43 56 13 30